



PREFECTURE
du
Cher

PREFECTURE DU CHER

La relance passe par le Cher



Dans le Cher : maintien et accélération de l'effort de relance des investissements à la centrale de Belleville, réalisation d'une liaison à très haut débit et restructuration de l'espace Ciel Ouvert à la Radioastronomie de Nançay, construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Avord, électrification de la ligne Bourges-Saincaize, modernisation du bureau de Poste à Saint-Amand-Montrond.



Le Gouvernement et les entreprises publiques accélèrent les projets d'investissement dans votre région pour donner du travail aux entreprises, pour soutenir l'emploi et pour améliorer votre vie quotidienne. Pour en savoir plus et retrouver les 1000 projets de la relance, rendez-vous sur

www.reliance.gouv.fr



Samedi 21 novembre 2009 à 12h15

**Inauguration du bureau de Poste de Saint-Amand-Montrond
38 rue Nationale
Saint-Amand-Montrond**

DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse :

- Joëlle KERGALL - ☎ 02 48 67 34 31 / 06 70 64 78 86 - joelle.kergall@cher.pref.gouv.fr
- Chantal LEBLANC - ☎ 02 48 67 34 36 - chantal.leblanc@cher.pref.gouv.fr
- Catherine BERGER - ☎ 02 48 67 34 79 - catherine.berger@cher.pref.gouv.fr

Télécopie : 02 48 67 34 37

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - 18020 BOURGES CEDEX - www.cher.pref.gouv.fr



LE PLAN DE RELANCE

Après avoir conforté notre système financier fragilisé par la crise financière née outre atlantique, le Président de la République a pris depuis l'automne 2008 une série de mesures exceptionnelles pour surmonter la crise mondiale qui a affecté notre pays.

Dès octobre 2008, des mesures furent décidées pour stimuler l'activité et l'emploi : augmentation des contrats aidés, premières extensions des contrats de transition professionnelle, plan PME, création du fonds stratégique d'investissement.

En décembre 2008, le Président de la République a annoncé à Douai un plan de relance massif doté de 26 milliards d'euros pour soutenir l'investissement, sauver des emplois et aider les ménages. Ce plan, dont la responsabilité est confiée à Patrick DEVEDJIAN, prépare l'après crise en améliorant la compétitivité de notre économie et des territoires grâce à un effort d'investissement sans précédent, associant les entreprises publiques et les collectivités territoriales. Pour plus de 4 millions de ménages, il s'est traduit par le versement en avril 2009 d'une prime de solidarité active de 200 euros, anticipant l'entrée en vigueur du revenu de solidarité active (RSA) au 1^{er} juin 2009.

Le 18 février 2009, à l'issue d'un sommet social avec les partenaires sociaux, le Président de la République a décidé de nouvelles mesures de justice et de solidarité pour les plus fragiles et les victimes de la crise. Ainsi, en 2009, 6 millions de foyers modestes paieront moins d'impôt sur le revenu. Un Fonds d'investissement social a été créé : il sera doté de 2,5 à 3,0 milliards d'euros, dont 1,5 milliard d'euros par l'Etat.

Le 24 avril 2009, le chef de l'Etat a annoncé, un plan de 1,3 milliard d'euros pour la formation, l'apprentissage et la professionnalisation des jeunes de moins de 26 ans. L'objectif est d'aider 500 000 jeunes à s'insérer dans la vie active d'ici à juin 2010.

Toutes ces mesures amplifient les effets de la revalorisation de nombreuses prestations sociales et des allègements fiscaux en direction des entreprises et des ménages adoptées depuis 2007.

Au total, l'ensemble des mesures prises par le gouvernement a trois axes :

- le soutien de l'activité, au travers notamment de l'investissement public, de la création de nouveaux logements de l'appui aux secteurs industriels fragilisés et de l'aide au financement des entreprises.
- le soutien de l'emploi au travers notamment de mesures de revalorisation de l'activité partielle et de renforcement des dispositifs de reclassement professionnel et de formation.
- la justice en direction des salariés précaires et des familles modestes au travers de mesures d'allègement fiscal, de solidarité et de revalorisation de prestations.

Le Comité interministériel pour l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires (CIACT) du 2 février dernier, présidé par le Premier ministre, s'est réuni pour valider la répartition par territoire des mesures inscrites au plan de relance de l'économie.

Cet effort d'investissement exceptionnel qui se traduit par un abondement des crédits initialement prévus pour 2009, est destiné à conforter et accélérer des opérations prêtes à être lancées dont une part

significative s'inscrit dans le contrat de projet Etat-Région 2007-2013. Il représente pour la région Centre plus de 55 millions d'euros d'autorisations d'engagement sur les crédits d'Etat, assortis d'un minimum de 20 millions d'euros de crédits de paiement dès l'année 2009, complétés d'au moins 10 millions d'euros en 2010.

Parmi les opérations retenues pour le Cher dans le cadre de ce plan de relance de l'économie, 6 ont été sélectionnées pour la campagne de communication nationale intitulée « 1000 projets d'investissement » :

- la modernisation et l'électrification de la ligne ferroviaire BOURGES - SAINCAIZE qui permettront l'achèvement du parcours électrifié continu en NANTES et LYON ;
- la station radio astronomique de NANCAY : projet OSUC ;
- la station radio astronomique de NANCAY : « Nançay à ciel ouvert » retenue au titre du volet territorial du CPER 2007-2013 ;
- la maison de santé pluridisciplinaire d'AVORD retenue au titre du volet territorial du CPER 2007-2013 ;
- EDF : avec la rénovation des installations, l'aménagement des locaux et de matériel au CNPE de Belleville sur Loire ;
- l'aménagement du bureau de poste de Saint-Amand-Montrond par La Poste ;

Le département bénéficie des soutiens suivants :

- La rénovation du patrimoine de l'Etat :
 - la sécurisation des hôpitaux psychiatriques et l'accroissement de l'offre de soins pour les malades difficiles de la région ;
 - l'amélioration du patrimoine du ministère de la justice, dont font partie la rénovation de l'établissement pénitentiaire et du Palais de justice de Bourges ;
- l'accompagnement de l'investissement des collectivités : FCTVA :
 - le versement anticipé du fond de compensation de la TVA (FCTVA) au titre de 2008 dès 2009 pour accompagner les efforts à l'investissement des collectivités territoriales ;
- Les moyens supplémentaires en faveur du logement :
 - l'effort exceptionnel en faveur du logement, de la construction et de l'accession sociale à la propriété dont 1,2 millions d'euros affecté en complément du plan de relance par l'ANRU ;
- L'aide aux entreprises :
 - dispositifs gérés par OSEO (prêts, garanties de prêts),
 - les mesure pacte automobile,
 - la médiation du crédit ;
- Le soutien à l'emploi :
 - maintien de l'emploi (activité partielle),
 - soutien à la création d'emplois (« Zéro charges », les contrats CIE, CAE, CAV, d'apprentissage...).



LE PLAN DE RELANCE EN QUELQUES CHIFFRES DANS LE CHER

Investissements et activités économiques soutenus par l'Etat

- 33 451 072 euros : montant des investissements publics engagés
- 207 789 810 euros : montant des investissements des collectivités locales associés au FCTVA
- 128 : nombre de logements sociaux et privés financés

Justice

- 11 829 816 euros apportés aux 72 351 foyers les plus fragiles



UN EFFORT EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT

L'essentiel :

Face au ralentissement économique, l'État accélère en 2009 la réalisation des grands programmes d'équipement, contractualisés au sein du contrat de projets État-Région ou hors CPER.

Cet effort exceptionnel d'investissement public a été engagé en appuyant des opérations qui étaient prêtes à être lancées mais qui n'avaient pas pu être financés jusqu'à présent, mais également en apportant un soutien à l'activité économique et à l'emploi ainsi qu'une aide importante en faveur du logement et de la solidarité.

Au 15 septembre 2009, l'ensemble des projets engagés recensés à ce stade dans le Cher représente plus de 32 millions d'euros. Les premiers travaux ont effectivement démarré dès le mois de février 2009.

Les projets départementaux :

Les 6 projets départementaux sélectionnés pour la campagne de communication nationale intitulée « 1000 projets d'investissement » :

Lieu	Domaine	Intitulé de l'opération retenue	Investissements de l'Etat
Nançay	Aménagement du territoire et recherche	Opération « A ciel ouvert » de la station radioastronomique de Nançay : investissement immobilier retenue au titre du volet territorial du CPER 2007-2013 et permettant la pérennisation de son activité	500 000 €
Avord	Aménagement du territoire et santé	Maison de santé pluridisciplinaire d'Avord	175 000 €
Belleville	Centre nucléaire de production d'électricité	Rénovation des installations, aménagement des locaux et rebobinage stator alternateur	5 602 540 €
Saint-Amand-Montrond	La Poste	Réaménagement du bureau de poste	538 767 €
Diverses communes	Infrastructures ferroviaires	Electrification de la ligne Bourges - Saincaize	22 000 000 €
Nançay	Recherche	Projet « OSUC » de la station radioastronomique de Nançay (réalisation de la fibre optique de liaison très haut débit avec le réseau RENATER)	400 000 €
TOTAL			29 216 307 €



UN EFFORT EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT

La rénovation du patrimoine de l'Etat

Le détail des investissements financées par l'État dans le Cher au titre de la rénovation du patrimoine de l'Etat

Lieu	Domaine	Intitulé de l'opération retenue	Montant des investissements
Département du Cher	Patrimoine de l'Etat : l'Etat exemplaire	Opérations au titre du volet « travaux » des services administratifs	735 060 €
Bourges	Enseignement supérieur (ENSIB)	Mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur	45 500 €
Bourges	Patrimoine du ministère de la Justice	Palais de justice de Bourges - Pôle de l'instruction	570 000 €
Bourges	Patrimoine du ministère de la Justice	Rénovation des établissements pénitentiaires	118 300 €
Diverses communes	Hôpitaux psychiatriques	Sécurisation des hôpitaux psychiatriques	49 400 €
Avord	Immobilier de la Défense	Programme exceptionnel de remise aux normes des installations militaires	837 000 €
TOTAL			2 355 260 €

Les opérations ont été lancées dès le printemps 2009 et touchent à leurs fins.



L'ACCOMPAGNEMENT DE L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES : Le Fonds de Compensation de la TVA

Présentation du dispositif :

Le gouvernement a souhaité que les collectivités locales puissent prendre toute leur place dans la réponse à la crise économique en inscrivant dans la Loi de finances rectificative du 4 février dernier une mesure de 2,5 milliards d'euros au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Cette capacité d'investissement supplémentaire prend la forme d'un versement anticipé du fonds de compensation de la TVA pour les collectivités et établissements publics qui s'engagent à un effort d'investissement accru en 2009.

Cet effort se traduit par une convention avec le représentant de l'Etat qui prévoit que la collectivité (ou l'établissement) s'engage à réaliser au cours de l'année 2009 des investissements supérieurs à la moyenne de ceux réalisés entre 2004 et 2007.

En contrepartie, l'Etat s'engage à verser au signataire avec un an d'avance le montant des sommes dues au titre du FCTVA.

C'est ainsi que les collectivités (ou établissements) qui adhèrent à la démarche toucheront en 2009 une double attribution du fonds de compensation de la TVA : celle assise sur leurs investissements 2007 (ancien dispositif) et celle assise sur leurs investissements 2008 (dispositif plan de relance).

Les collectivités ont répondu massivement. Au 15 mai dernier, 19540 conventions étaient signées au plan national, totalisant 54,5 Md€ d'investissements. C'est dire l'effort consenti, si on le compare à leur moyenne d'investissement entre 2004 et 2007 qui était de 34,7 Md€. Le Ministre de la relance a souligné dernièrement l'effort considérable en milieu rural par les petites collectivités, puisque plus de 10 000 signataires prévoient une augmentation de leurs investissements supérieure à 100%.

Sa mise en œuvre dans le Cher :

Le Cher a répondu largement présent sur ce dispositif.

Sur les 455 collectivités locales et établissements publics recensés dans le Cher susceptibles de s'engager dans cette démarche et qui représentaient 751 M€ d'investissement pour la période 2004-2007, 144 ont signé une convention, soit 32%. Ils se sont engagés pour plus de 207 M€ d'investissement ; ce qui représente une augmentation de près de 51% de leur moyenne entre 2004 et 2007, soit une moyenne annuelle de 188 M€.

Sur cette même période (2004-2007), il leur a été versé 72 M€ au titre du FCTVA.

A fin juillet, le traitement des dossiers de FCTVA des collectivités et établissements engagés dans la démarche du plan de relance était terminé et l'Etat a versé 17,423 M€ aux 144 collectivités et établissements signataires d'une convention. Ce montant s'ajoute au FCTVA versé à ce jour au titre du dispositif ancien (dépenses réalisées en 2007 par les collectivités et les syndicats et celles réalisées au cours des derniers trimestres par les communautés), qui représente 23,248 M€.

Au total, dans le département du Cher, l'Etat aura versé en 2009 aux collectivités 40,671 M€ au titre du FCTVA.

Par le seul dispositif du FCTVA, l'Etat double ainsi en 2009 dans le département du Cher sa participation à l'investissement des collectivités et de leurs établissements.



DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES EN FAVEUR DU LOGEMENT

L'essentiel :

Pour soutenir la construction et venir en aide de façon concrète aux ménages, l'Etat met en place plusieurs mesures :

- Une action volontariste envers les locataires HLM :
 - Accélération de la production des nouveaux logements sociaux ;
 - Prêt à 1,9% pour l'amélioration énergétique des logements sociaux les moins performants ;
 - Accélération des projets de rénovation urbaine.

En complément du plan de relance un montant de 1 200 000€ a été récemment affecté par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et centré sur la réalisation de logements.

- Des aides majorées et plus avantageuses pour relancer l'accession à la propriété :
 - Doublement du montant du prêt à taux zéro en 2009 pour l'achat de logements neufs par des personnes réalisant une première accession ;
 - Davantage de bénéficiaires du différé de remboursement du terrain (Pass-foncier) et de la TVA à 5,5%, avec un apport supplémentaire de l'État aux collectivités de 1 917 000 €.
- Des aides supplémentaires pour les propriétaires qui réduisent leur consommation énergétique et traitent les situations de logements indignes.
- La création d'un éco-prêt à taux zéro, pouvant être cumulé avec le crédit d'impôt développement durable, destiné à aider les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement.

Cet effort exceptionnel s'ajoute aux moyens très importants que consacre l'Etat aux autres volets du domaine du logement (Développement des actions en faveur de l'hébergement et des structures d'accueil).

L'ensemble de ces mesures produit un effet direct sur l'emploi dans le secteur du BTP, de la production de matériaux ou du commerce. La création d'un logement permet la création ou le maintien de deux emplois sur une année.

L'évaluation des mesures dans le Cher au 13 octobre 2009 :

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	
Logement locatif social vendu en l'état futur d'achèvement	38 logements financés pour un montant de 285 119 €
Logement locatif social - prêt locatif à usage social (PLUS)	65 logements financés pour un montant de 189 815 €
Logement locatif social - prêt locatif aidé (PLAI)	24 logements financés pour un montant de 291 982 €

RENOVATION URBAINE	
Opérations de l'ANRU	22 844 980 € de travaux
AIDES AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT NEUF	
PASS Foncier	155 logements prévus
Prêt à taux zéro doublé pour l'achat d'un logement neuf	259 prêts pour un montant de 8 800 392 €
AIDES POUR LA RENOVATION DE LOGEMENTS	
Logement Agence nationale de l'habitat (ANAH)	101 logements financés pour un montant de 633003 €

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a octroyé une enveloppe supplémentaire de 1 200 000 €. (1 109 161 pour le PRU de Bourges et 90 839 pour le PRU de Vierzon).

Cette enveloppe supplémentaire donne lieu à l'accélération en 2009 d'un certain nombre d'opérations retenues au titre du plan de relance.



L'AIDE AUX ENTREPRISES

L'essentiel :

Les mesures en faveur des entreprises allient des remboursements anticipés d'impôts (crédit impôt recherche, mensualisation de la TVA...), des réductions d'impôts (exonération totale de taxe professionnelle des investissements 2009), des garanties (OSEO pour les PME, SIAGI (société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité) pour l'artisanat et le petit commerce), des prises de participations (Fonds stratégique d'investissement et Fonds de modernisation des équipementiers de l'automobile), un traitement adapté des créances fiscales et la mise en place de la médiation du crédit.

Est intervenue également la suppression de l'inscription au privilège du trésor des délais de paiement accordés par l'Etat pour le règlement des dettes fiscales et sociales des entreprises dès lors que le plan de règlement qui leur a été accordé est respecté.

Les exploitations agricoles bénéficient pour leur part de mesures spécifiques consacrées à leur performance énergétique.

La prime « à la casse » est versée pour toute mise à la casse d'un véhicule âgée de plus de 10 ans assortie du rachat d'un véhicule « propre » neuf.

Enfin, l'État a porté le 19 décembre dernier le montant du premier acompte de ses marchés publics de 5 à 20%.

Le chiffrage des mesures dans le Cher au 13 octobre 2009 :

OSEO - Prêts	130 bénéficiaires pour une somme totale de 3 843 028 €
OSEO - Garantie de prêts	59 bénéficiaires pour une somme totale de 12 952 500 €
Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises	6 dossiers traités concernant 643 emplois
Nombre d'entreprises ayant sollicité avec succès le médiateur du crédit	34 entreprises



LE SOUTIEN A L'EMPLOI

L'essentiel :

Le plan de relance de l'économie comporte un volet très conséquent consacré au soutien à l'emploi. Il comporte essentiellement 7 mesures :

- L'aide à toute nouvelle embauche, en CDD comme en CDI, effectuée en 2009 par les entreprises de moins de 10 salariés (dispositif « zéro charge »). Cette aide a pour effet d'annuler les charges patronales résiduelles au niveau du SMIC où elle représente environ 185 €/mois. Cette aide sera étendue à toutes les entreprises pour le recrutement des apprentis jusqu'en juin 2010.
- Le renforcement des contrats aidés (contrats d'avenir CAV, contrats d'accès à l'emploi CAE et contrats initiative emploi), en nombre comme en montant de leur prise en charge par l'État. Ainsi, la subvention de l'État est-elle portée à compter du 1er avril 2009 à 90% pour les contrats du secteur non marchand (CAE).
- L'augmentation du nombre d'heures autorisées de recours au chômage partiel (de nombreuses indemnités ont été accordées depuis octobre 2008 (118 entreprises concernées, 3930 salariés pour 844 913 heures autorisées du 1^{er} novembre 2008 au 10 avril 2009), pour l'essentiel dans l'industrie et tout particulièrement dans la sous-traitance automobile, à Vierzon et Saint Florent), du montant de la contribution de l'État et la revalorisation concomitante de l'indemnisation des salariés subissant une période d'activité réduite.
- L'abondement des crédits de la politique contractuelle (EDEC) ce qui va permettre de soutenir plus fortement les branches professionnelles et notamment la filière automobile particulièrement touchée par la crise.
- L'accompagnement des salariés dans les entreprises en difficultés par le renforcement des actions de formation au travers du FNE formation
- Une prime de 500 € sera attribuée à toute personne ayant :
 - travaillé entre 2 et 4 mois seulement dans les 28 derniers mois et à ce titre ne pouvant pas bénéficier des dispositions de la nouvelle convention d'assurance chômage.
 - une fin de contrat de travail intervenant après le 01/04/09

Données dans le Cher au 13 octobre 2009 :

Les montants cités ci-dessous augmentent constamment puisque la plupart des dispositifs mis en place sont ouverts au moins jusqu'à la fin de l'année 2009.

SOUTIEN A LA CREATION D'EMPLOIS	
Aide à l'embauche dans les TPE	1961 embauches effectuées depuis le début de l'année 2009 au titre du dispositif « Zéro charges »
Nouveau dispositif d'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE)	30 personnes accompagnées depuis le début de l'année 2009 pour un montant total de 18 813 €

Contrat initiative emploi (CIE)	170 personnes actuellement bénéficiaires pour un montant cumulé de 482 466 € depuis le 1 ^{er} janvier 2009
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	702 personnes actuellement bénéficiaires pour un montant cumulé de 6 097 117 € depuis le 1 ^{er} janvier 2009
Contrat d'avenir (CAV)	606 personnes actuellement bénéficiaires pour un montant cumulé de 3 092 563 € depuis le 1 ^{er} janvier 2009
MAINTIEN EN EMPLOI	
Activité partielle (prise en charge financière partielle par l'Etat)	343 509 heures consommées depuis le 1 ^{er} janvier 2009
SOUTIEN A L'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE	
Contrat de professionnalisation	114 personnes entrées en contrat depuis le 1 ^{er} janvier 2009
Contrats d'apprentissage	445 personnes entrées en contrat depuis le 1 ^{er} janvier 2009
AIDE A LA REPRISSE D'EMPLOI	
Convention de reclassement personnalisée	395 personnes entrées dans le dispositif depuis le 1 ^{er} janvier 2009

Dans le cadre de l'appui à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, au niveau national des accords d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) ont été signés :

- Textile : 300 000 salariés concernés, reconduction de l'accord cadre ADEC 2006-2008. Signé en février 2009 pour la période 2009 - 2011. Budget prévisionnel : 43 M€ dont un engagement de l'Etat à hauteur de 10 M€.
- BTP et Construction : 30 000 bénéficiaires potentiels au total. Signé en mai 2009 pour la période 2009 - 2011. Budget prévisionnel : 60 M€ dont un engagement de l'Etat à hauteur de 18 M€.
- Travail temporaire : signé en mai 2009 pour la période 2009 - 2010. Budget prévisionnel : 23 M€ dont un engagement de l'Etat à hauteur de 7 M€.



LA JUSTICE EN FAVEUR DES SALARIES PRECAIRES ET DES FAMILLES MODESTES

L'essentiel :

Les mesures en faveur des salariés consistent en :

- Des mesures d'allégement fiscal
- Des mesures de solidarité
- Des mesures de revalorisation de prestations

Résultats dans le Cher au 13 octobre 2009 :

Crédit d'impôt attribué aux foyers fiscaux dont le revenu imposable par part est inférieur à 12 475 €	29 674 bénéficiaires pour un montant total de 5 170 201 €
Prime de solidarité active de 200 €	20032 bénéficiaires pour un montant total de 4 006 400 €
Prime de 150 € pour les familles modestes	14 261 bénéficiaires pour un montant total de 2 139 135 €
Augmentation de 6,9 % du minimum vieillesse (hausse de 633 à 677 € par mois au 1 ^{er} avril 2009)	1611 bénéficiaires pour un montant de 425 304 €
Augmentation de 4,4 % de l'allocation adulte handicapé (hausse de 652 à 667 € puis 681 € par mois au 1 ^{er} septembre 2009)	4418 bénéficiaires pour un montant de 40 055 euros